

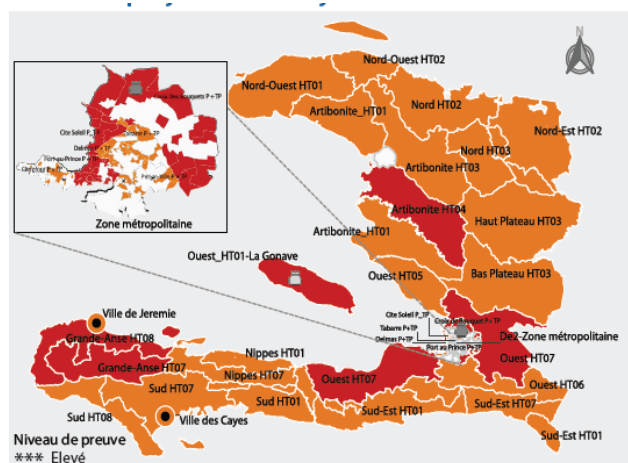
Note de presse,
Mars 2024

Haïti : Près de 5 millions de personnes, soit la moitié de la population haïtienne analysée, classifiées en insécurité alimentaire pour la période de mars à juin 2024 ont besoin d'une action urgente pour combler leurs déficits de consommation alimentaire et protéger leurs moyens d'existence

Les résultats de la mise à jour de l'analyse IPC¹ d'août 2023 pour la période de mars à juin 2024 indiquent que près de 5 millions de personnes (50% de la population analysée) sont classifiées insécurité alimentaire aigue et par conséquent ont besoin d'une action urgente pour combler leurs déficits de consommation alimentaire et protéger leurs moyens d'existence durant la période suscitée. Aussi, la prévalence de l'insécurité alimentaire projetée a augmenté de 45% à 50% par rapport à la période courante d'août 2023 à février 2024. La détérioration continue des conditions de sécurité alimentaire résulte entre autres : de la violence persistante et de nouveaux théâtres de conflits armés perturbant sévèrement les chaînes d'approvisionnement, de l'accroissement du nombre des déplacés internes contraints d'abandonner leurs moyens d'existence, de la hausse de la valeur du panier alimentaire subissant une augmentation de 22% en février par rapport au mois août 2023, de la faible performance de la campagne d'hiver 2023 et des campagnes antérieures, des pertes accrues d'emplois par ricochet des pertes de sources de revenus en raison de la violence des groupes armés. Face à cette situation la Coordination Nationale de la Sécurité alimentaire (CNSA) alerte les acteurs de la sécurité alimentaire.

Huit (8) zones sur trente-deux (32) analysées se retrouvent dans une situation urgente (phase 4 de l'IPC ou phase d'urgence.) Les ménages y sont en proie à des déficits alimentaires extrêmes, malgré le recours à des mécanismes d'adaptation néfastes irréversibles pour certains. D'une part, il y a les cinq (5) zones déjà classifiées en phase 4 de l'IPC lors de l'Analyse IPC d'août 2023). Il s'agit des zones rurales de la Grand' Anse, des quartiers Pauvres et Très Pauvres (T&TP) de Port-au-Prince et de Cité Soleil ainsi que la partie transversale du département de l'Ouest allant de Croix des Bouquets à Petit Gonâve. D'autre part, de par les analyses de la mise à jour de la projection, trois (3) nouvelles unités sont classifiées en phase 4 de l'IPC notamment : la Gonâve, les quartiers P&TP de Croix-des-Bouquets et la zone rizicole de l'Artibonite.

En raison de la sévérité de la situation, des actions urgentes sont nécessaires pour la période de mars à juin 2024 afin de réduire urgemment la privation à l'alimentation des 50 % de la population classés en phase de crise ou pire et leurs recours à des mécanismes d'adaptation néfastes. Aussi, à moyen terme une meilleure articulation des interventions d'urgence à celles de développement est nécessaire afin d'avoir des effets plus durables sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles ainsi que, plus globalement, sur les moyens d'existence. Et, les familles agricoles fortement décapitalisées, en raison des chocs économiques et des contreperformances des campagnes agricoles antérieures, nécessitent un appui immédiat pour la mise en place de la campagne de printemps 2024.



LÉGENDE

Classification IPC des phases d'insécurité alimentaire aiguë (IAA)

(la Phase cartographiée représente la sévérité qui touche au moins 20 % de la population)

- 1 - Minimale
- 2 - Stress
- 3 - Crise
- 4 - Urgence
- 5 - Famine

La zone reçoit une importante aide alimentaire humanitaire (pris en compte dans la classification des phases)

- Au moins 25% des ménages ont 25-50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire
- Au moins 25% des ménages ont plus de 50% de leurs besoins caloriques couverts par l'assistance alimentaire humanitaire

¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire